

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenues le lundi 5 août 2013, à 19 h dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Son présent : Mme Christine Marchand, conseillère, Mme Gabrielle Carisse, conseillère, M. Serge Breton, conseiller. M. Michel Dumont, conseiller, M. Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de M. André Henri, maire.

Absents : M. Michel Prince,

Est également présente ;Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de l'assemblée

Le maire André Henri constate le quorum.

2013-08-139 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Breton, appuyé par Michel Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

ORDRE DU JOUR

- 1) Prière
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption procès verbale du mois de juillet (correction pv mois juin) faisant mention que M. Serge Breton était d'accord avec la demande de prolongation présenter par Gaétan Ramsay.
- 4) Consultation Public Lac Coulombe
- 5) Consultation Public Fermette
- 6) Demande traverse de moto- neige
- 7) Panneaux d'indication des services offerts dans la municipalité.
- 8) Autorisation de payer la facture Me Caron
- 9) Facture EXP
- 10) Budget de 550.\$ pour l'achat ameublement bureau
- 11) Test de fumée
- 12) Bassin sédimentation
- 13) Achat et pose de tourbe sur le terrain municipal
- 14) Rapport des commissions
- 15) Achat 1 ordinateur et une imprimante pour la bibliothèque coût 1300.\$
- 16) Invitation Méchoui du Maire St- Fortunat
- 17) Soumission Asphalte
- 18) Adoption du 2^e projet portant le numéro 230 Amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, afin d'ajouter des dispositions concernant les fermes d'agrément
- 19) Adoption du 2^e projet portant le numéro 229 déterminant la largeur des terrains limitrophes au lac Coulombe et autorisant la construction de chalet en zone V1
- 20) Acceptation des travaux de voirie avec la subvention de 16 000.\$
- 21) Remerciement à toute la population qui ont contribué au don de 500.\$ à la croix rouge pour Mégantic en surplus reçu de la Municipalité.
- 22) Correspondance
- 23) Compte du mois
- 24) Varia (aménagement et fleurs)
- 25) Période de questions
- 26) Levée de l'assemblée

2013-08-140 3. **Adoption de procès verbal du mois juillet**

M. Serge Breton a demandé que la résolution # 2013-06-114 soit corrigée

Le propriétaire du 9, rue Principale a présenté une demande au conseil municipal, pour obtenir une prolongation jusqu'à mi-octobre pour nettoyer son terrain des résidus suite à un incendie.

Il est proposé par : Pierre Boisvert, appuyé par : Christine Marchand
il est résolu à la majorité des conseillers de prolonger son délai jusqu'au 1^{er} octobre 2013.

M. Serge Breton est contre cette proposition, car il aurait accepté la demande du propriétaire du 9 rue principale valide jusqu'au 15 octobre 2013

Une prolongation est accordée jusqu'au 1^{er} octobre 2013.

Sur proposition de Pierre Boisvert appuyé de Christine Marchand, il est unanimement résolu d'accepter le procès verbal du mois de juillet en apportant la correction ci- haut mentionné au procès verbal de juin.

4. **Consultation publique règlement zonage # 229**

La consultation publique touche le Lac Coulombe.

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no 208;

Considérant que le règlement de zonage no 208 nécessitait des ajustements afin d'en améliorer l'application;

Considérant que le conseil désire modifier certaines normes de superficie de terrains;

Considérant que le conseil désire autoriser un nouvel usage;

Article 1: La grille d'usages et normes « V1 », est modifiée par l'ajout d'une nouvelle colonne comportant les normes pour la classe d'usage « Habitation unifamiliale chalet (h5) ». Ces normes sont les mêmes que pour la classe d'usage « Habitation unifamiliale (h1).

Article 2: La grille d'usages et normes « V1 » est modifiée par l'ajout de la note 1 aux lignes « largeur minimum » et « superficie minimum ». Le contenu de la note 1 est le suivant :
Pour les terrains limitrophes au lac Coulombe, la largeur minimale est de 50 mètres et la superficie minimale est de 4000 mètres carrés.

M. Réal Tremblay, propriétaire et Madame Julie Cariier, propriétaire dans la zone V1 sont présents et demande des explications. Plus de 25 personnes étaient présentes à cette rencontre.

Entre le 19 et 26 août, l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum sera publié.

Fin à 19h 20

5. **Consultation public Fermette règlement # 230**

Afin de répondre aux demandes reçues auprès des citoyens. M. Maire et les conseillers présents donnent des explications sur les raisons qui motivent la modification du règlement 208 par le règlement 230.

Ils ont pris en considération les commentaires des personnes présentes dans la salle.

Environ 25 personnes étaient présentes

La consultation publique est spécifiquement centrée sur les fermettes

« Dispositions applicables aux fermes d'agrément dans les zones forestières », est Ajouté. Le contenu de l'article est le suivant :

Article 3

« 9.19 DISPOSITIONS APPLICABLES AUX FERMES D'AGRÉMENT DANS LES ZONES FORESTIÈRES « F »

Lorsqu'indiquées à la grille des usages et des normes, les dispositions suivantes s'appliquent :

- a) Les fermes d'agrément sont autorisées uniquement comme usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée, un chalet ou une maison mobile.
- b) Les élevages suivants sont interdits comme ferme d'agrément :
L'élevage d'animaux élevés pour leur fourrure, à l'exception des lapins;
Les piscicultures.
- c) Le tableau suivant indique le nombre d'animaux correspondant à 1 unité animale d'agrément (UAA).

UNITÉS ANIMALES D'AGRÉMENT	
Type d'animaux	Nombre d'animaux équivalent à 1 Unité animale d'agrément
Cheval, lama, âne, alpaga, cerf	1
Poules, dindes, faisans, autres	7
Bœuf, vache	1
Moutons, chèvres	4
Lapins, autres petits rongeurs	15
Suidés (porcs)	2 ⁽¹⁾
Veaux de lait	1 ⁽²⁾
Autres animaux, poids supérieur	1
Autres animaux, poids entre 10 kg et 100 kg	4
Autres animaux, poids inférieur à	7

- 1) Le nombre maximum de suidés (porcs) par ferme d'agrément est de 2.
- 2) Le nombre maximum de veaux de lait par ferme d'agrément est de 2.

Le nombre d'unités animales autorisées varie selon la superficie du terrain de la ferme d'agrément et le nombre maximal d'unités est de 5.

Superficie de terrain	Unité animale d'agrément (UAA) maximale
5 000 m ² à 10 000 m ²	1
10 001 m ² à 15 000 m ²	2
15 001 m ² à 20 000 m ²	3
20 001 m ² à 25 000 m ²	4
25 001 m ² et plus	5

- d) Tous les animaux doivent être logés dans un bâtiment de ferme.

- e) Quiconque garde ou élève des animaux dans une ferme d'agrément est tenu de construire et de maintenir en bon état un enclos, si les animaux vont à l'extérieur du bâtiment d'élevage. Tout enclos, pâturage ou cour d'exercice doit être construit et clôturé de façon à empêcher que les animaux accèdent aux cours d'eau et aux voies de circulation.

L'emploi de fils de fer barbelés est interdit pour clore un enclos, un pâturage ou une cour d'exercice.

- f) L'entreposage et la disposition des fumiers doivent être faits en conformité avec la loi sur la qualité de l'environnement et les règlements édictés en vertu de cette loi.
L'installation d'élevage doit avoir la capacité d'accumuler sans débordement, sur un plancher étanche recouvert d'un toit, l'ensemble des déjections animales produites entre chaque vidange.
- g) La superficie maximale d'un bâtiment servant à la garde d'animaux est de 200 m².
- h) La hauteur maximale d'un bâtiment servant à la garde d'animaux est de 8 m, cependant, elle ne peut excéder la hauteur du bâtiment principal.
- i) Toute construction, tout bâtiment relié à la garde d'animaux et tout enclos doivent être situés :
- dans la cour arrière;
 - à une distance minimale de 6 m d'une ligne de lot latérale ou arrière;
 - à une distance minimale de 15 m d'un cours d'eau ou d'une rivière (à l'exception d'un lac);
 - à une distance minimale de 600 m d'un lac;
 - à une distance minimale de 200 m d'un périmètre d'urbanisation;
 - à une distance minimale de 200 m d'un puits public.

Article 4

Le chapitre 10, intitulé « Index terminologique », est modifié par l'ajout de la définition du terme : Ferme d'agrément.

« FERME D'AGRÉMENT : Garde ou élevage d'animaux communément associé à une exploitation agricole, effectué en usage complémentaire à l'habitation. Cet usage peut comporter des activités de zoothérapie, de pension ou des activités éducatives. Les chenils, l'élevage ou la pension de chiens sont exclus de cet usage. »

Article 5

L'annexe B, intitulée « La grille des usages et normes », est modifiée par l'ajout de la Note « 9.9 » dans la section *normes spéciale*, aux colonnes 1 et 2 pour les zones F3, F10, F11, F12 et F16.

Article 6

L'annexe B, intitulée « La grille des usages et normes », est modifiée par l'ajout de la note « 9.19 » dans la section *normes spéciale*, à la colonne 1 pour les zones F1, F2, F3, F4, F5, F6, F7, F8, F9, F10, F11, F12, F13, F14, F15, F16 et F17.

Entre le 19 et 26 août, l'avis public annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum sera publié.

Fin de la consultation à 19h50

2013-08-141

6) Traverse de motoneige sur les chemins municipaux

Considérant qu'il est essentiel pour les motoneiges de traverser ou de circuler sur les chemins municipaux à des endroits bien précis.

Considérant que les chemins sont de la Montagne, une partie : du chemin Gosford Sud situé entre le Lac Nicolet et le chemin du Village, Chemin du Lac Nicolet du quai jusqu'à l'intersection et chemin du Village, et du chemin du village jusqu'au dépanneur du coin dans le Village.

Il est proposé par Serge Breton, appuyé par Pierre Boisvert, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

D'autoriser la circulation des motoneiges sur les chemins ci-haut mentionnés.

2013-08-142 **7) Achat de panneaux d'indications des services offerts dans la municipalité**

Attendu que nous désirons faire connaître les services et commerces offerts dans notre municipalité.

Attendu que l'achat de deux panneaux au coût de 10 000.\$ plus taxes provenant de M. Martin Blanchard (Original Désing) ont été choisis

La pose sera faite par Alain Lemay, au coût de 2 500.\$ plus taxes

Attendu que le financement de ce projet est payé à 70% par le pacte rural.

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Christine Marchand, et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil accepte l'achat et la pose des deux panneaux d'indications.

8) facture Me Caron

Reporter

2013-08-143 **9) Facture EXP Urbanisme**

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que le conseil accepte de payer la facture de EXP au montant de 3 564.23\$ ce montant sera pris au compte du surplus accumulé.

2013-08-144 **10) Budget de 550.\$ pour l'achat d'ameublement bureau**

Attendu que nous avons besoin d'une chaise pour le bureau de M. Maire et d'un bureau de travail pour l'adjointe.

Attendu qu'un budget de 500.00\$ est disponible pour effectuer les achats.

En conséquence il est proposé par Serge Breton, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11) Test de fumée

Annulé

12) Bassin sédimentation

Une vérification des bassins par rappel est fortement suggérée

2013-08-145

13) Achat et pose de tourbe sur le terrain municipal

Attendu que suite aux travaux de la pose de drain autour de la bâtisse municipale

l'achat et la pose de tourbe sont devenus nécessaires.

Attendu que le coût est de 2 000.\$ pour l'achat, la pose et les taxes.

Attendu que le financement des travaux provient à 50% de la subvention **Projet Canada, municipalité rurale**

En conséquence il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que l'achat, la pose au coût de 2 000.\$ est autorisé que les travaux sont effectués par Entretien général Patrick Lemay.

2013-08-146

14) Rapport des commissions

Loisirs et Culture

Ma dame Christine Marchand fait mention du rapport financier suite à la fête Nationale un profit de 257.13\$ a été réalisé.

Acceptation du rapport

Il est proposé par Christine Marchand, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

D'accepter le dépôt du rapport des activités de la fête Nationale.

Bibliothèque

Madame Gabrielle Carisse, présente la demande de la Bibliothèque.

2013-08-147

15) Achat d'un ordinateur et d'une imprimante pour la bibliothèque coût de 1 300.\$

Attendu que l'ordinateur qui est utilisé présentement par les abonnés de la bibliothèque il est désuet. Nous devons donc le remplacer par un nouveau.

Attendu qu'une imprimante est nécessaire pour offrir un service complet

Attendu que le fournisseur Bureau Pro a présenté un prix budgétaire au montant de 1 300.\$ taxes incluses pour les deux.

Il est proposé par Christine Marchand, appuyée par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que le conseil accepte d'acheter les équipements ci-haut mentionnés au montant de 1 300.\$ et que le paiement est autorisé.

16) Invitation Méchoui du Maire St- Fortunat

L'invitation a été transmise aux élus

2013-08-148

17) Soumissions d'Asphalte

Nous avons reçu deux soumissions l'une provenant de Pavage Veilleux au montant de 85 920.83\$, l'autre de Pavage Centre Sud du Québec au montant de 64 017.80\$

Il est proposé par Gabrielle Carisse, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

Que le conseil accepte la soumission de Pavage Centre-Sud du Québec au coût de 64 017.80\$

18) Adoption du 2^e projet portant le numéro 230 amendant le règlement de zonage n° 208 de la Municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens, afin d'ajouter des dispositions concernant les fermes d'agrément

Remis à l'ajournement de la séance

2013-08-149

19) Adoption du 2^e projet portant le numéro 229 déterminant la largeur des terrains limitrophes au Lac Coulombe et autorisant la construction de chalet en zone V1

Considérant l'adoption par la municipalité du règlement de zonage no 208;

Considérant que le règlement de zonage no 208 nécessitait des ajustements afin d'en améliorer l'application;

Considérant que le conseil désire modifier certaines normes de superficie de terrains;

Considérant que le conseil désire autoriser un nouvel usage;

Considérant que des rencontres préparatoires ont été effectuées;

Sur proposition de Pierre Boisvert, appuyé de Christine Marchand.

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 229 modifiant le règlement de zonage no 208 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1: La grille d'usages et normes « V1 » est modifiée par l'ajout d'une Nouvelle colonne comportant les normes pour la classe d'usage « Habitation unifamiliale chalet (h5) ». Ces normes sont les mêmes que pour la classe d'usage « Habitation unifamiliale (h1).

Article 2: La grille d'usages et normes « V1 » est modifiée par l'ajout de la note 1 aux lignes « largeur minimum » et « superficie minimum ». Le contenu de la note 1 est le suivant : Pour les terrains limitrophes au lac Coulombe, la largeur minimale est de 50 mètres et la superficie minimale est de 4000 mètres carrés.

Article 3: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi. Sur proposition de Pierre Boisvert, appuyée par Serge Breton, il est résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro 229 modifiant le règlement de zonage no : 208.

2013-08-150

20) Acceptation des travaux de voirie avec la subvention de 16 000.\$

Attendu que nous avons obtenu une subvention au montant de 16 000.\$ pour la voirie de notre député Sébastien Schneeberger, député de Drummond -Bois-Francis.

Il est proposé par Pierre Boisvert, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Que les travaux sont acceptés

21) Remerciement à toute la population qui ont contribué au don de 500.\$ à la croix rouge pour Mégantic en surplus reçu de la Municipalité.

22) Correspondance

1. Accusé réception du Ministère des Transports de la demande d'installation d'enseignes aux entrées de la municipalité
2. Carte de remerciement de Madame Thérèse Grégoire Caron

3. Le Ministère de la Santé et des Services sociaux, invitation à participer à la 2^e conférence internationale des villes amies des aînés qui se tiendra à Québec du 9 au 11 septembre 2013.
4. Biolab, certificat d'analyses officiel eau usée effluent
5. Biolab, certificat d'analyses officiel eau potable
6. Invitation les 23 et 24 août au parc Marie- Victorin c'est gratuit pour la population de Saints-Martyrs-Canadiens.
7. Message de la Sopfeu
8. Action Toxicomanie (je performe sans boisson énergisante)
9. Avizo nouveau directeur du secteur d'infrastructures municipales

2013-08-151

23) Compte du mois

Il est proposé par : Serge Breton, appuyée par : Michel Dumont

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que les comptes présentés soient acceptés et que les paiements soient autorisés

4727	Thérèse Lemay (1ère semaine vacances)	546.82 \$
4728	Pierre L. Ramsay (sem. du 07 au 13 juillet)	482.97 \$
4729	Sonia Lemay (sem. du 30 juin au 06 juillet)	245.33 \$
4730	Roxanne Gauvreau (sem. du 30 juin au 06 juillet)	277.03 \$
4731	Croix-Rouge *fonds Explosion Lac-Mégantic*	500.00 \$
4732	Thérèse Lemay (sem. du 14 au 20 juillet)	524.82 \$
4733	Pierre L. Ramsay (sem. du 14 au 20 juillet)	482.97 \$
4734	Sonia Lemay (sem. du 07 au 13 juillet)	245.33 \$
4735	Roxanne Gauvreau (sem. du 07 au 13 juillet)	277.03 \$
4736	Société Canadienne des postes (Bla Bla)	29.25 \$
4737	Thérèse Lemay (sem. du 21 au 27 juillet)	524.82 \$
4738	Canac (#7405230 / meubles-lavabo & robinets)	310.43 \$
4739	Pierre L. Ramsay (sem. du 21 au 27 juillet)	482.97 \$
4740	Sonia Lemay (sem. du 14 au 20 juillet)	245.33 \$
4741	Roxanne Gauvreau (sem. du 14 au 20 juillet)	277.03 \$
4742	Société St-Jean-Baptiste (#379549 / drapeau)	32.00 \$
4743	MRC d'Arthabaska (quote-part / versement #4 - 2013)	17 447.00 \$
4744	Thérèse Lemay (déplacement & remb. facture)	77.02 \$
4745	Thérèse Lemay (sem. du 28 juillet au 03 août)	524.82 \$
4746	Pierre L. Ramsay (sem. du 28 juillet au 03 août)	482.97 \$
4747	Sonia Lemay (sem. du 21 au 27 juillet)	245.33 \$
4748	Roxanne Gauvreau (sem. du 21 au 27 juillet, 40 hres)	341.26 \$
4749	Canac (#7399981 / bacs récupérations)	441.50 \$
4750	Sonia Lemay (déplacements 24/05 au 05/08 & remb. factures)	184.01 \$
4751	Robert Lemay (pelouse / juillet)	226.00 \$
4752	Garage A. Taschereau inc. (#154436-154688 / essence)	59.00 \$
4753	Transport Jedan inc. (#031371 / citerne d'eau)	478.07 \$
4754	Essor Assurances (#0443757 / ajout chapiteau - St-Jean)	163.50 \$
4755	Groupe Signalisation Estrie (#16905)	1 349.95 \$
4756	Alain Vaudreuil (#46 / fauchage bordure chemins)	2 632.93 \$
4757	Les Entreprises Ham-Sud inc. (#726240/41 - Niveleuse)	2 839.88 \$
4758	Jules Lehoux, Transport (#583943)	2 203.66 \$
4759	Excavation Gagnon & Frères (#17269 / gravier)	70 123.25 \$
4760	Calclo inc. (#3227 / calcium)	14 888.90 \$
4761	Médias Transcontinental (#NV146924 / avis public)	1 463.31 \$
4762	Ministre des Finances (#LBA165919-LBA / bail grève)	71.28 \$
4763	Alain Gagné (#220846 / fosse édifice)	206.96 \$
4764	Municipalité Ham-Nord (#1178 / membrane)	47.00 \$
4765	Isolation Victoriaville inc. (#604 / urethane)	2 701.91 \$
4766	Gilles Fontaine (journalier / ajustement pancartes)	191.39 \$
4767	Receveur Général du Canada (D.A.S. juillet)	907.16 \$

4768	Ministre du Revenu du Québec (D.A.S. juillet)	2 333.63 \$
4769	Alain Lemay (#475875 / ajustement pancartes)	1 097.71 \$
4770	Gilles Fontaine (journalier / vestibule)	322.39 \$
4771	Carrière Sts-Marthys enr. (#3226, #3229)	4 915.93 \$
4772	Ciment RO-NO (#19666 / ciment à l'édifice)	766.62 \$
4773	Génératrice Drummond (#72468 / génératrice)	11 158.32 \$
4774	André Henri (déplacement)	10.00 \$
4775	S.C.A. Ham-Nord (état juillet / membrane & rénovations)	1 537.91 \$
4776	André Henri, maire	800.00 \$
4777	Michel Prince, conseiller	316.66 \$
4778	Christine Marchand, conseillère	316.66 \$
4779	Gabrielle Carisse, conseillère	316.66 \$
4780	Serge Breton, conseiller	316.66 \$
4781	Michel Dumont, conseiller	316.66 \$
4782	Pierre Boisvert, conseiller	316.66 \$
4783	Les Avocats Caron Garneau Bellavance (#10177, #10178)	5 372.06 \$
4784	Bell Mobilité (cellulaire / juillet)	48.45 \$
4785	Bell Mobilité (pagettes / août)	26.14 \$
4786	Biolab (eau potable 126.47\$, eaux usées 62.67\$)	189.14 \$
4787	Buropro (état juillet)	110.15 \$
4788	Desjardins Sécurité Financière (assurances collectives / juillet)	857.48 \$
4789	Gesterra (#6768)	1 047.69 \$
4790	Hydro-Québec (panneau publicitaire, ch. Pente Douce)	18.88 \$
4791	Hydro Québec (panneau publicitaire, ch. du Lac Nicolet)	18.88 \$
4792	Hydro-Québec (éclairage public / juin & juillet)	462.11 \$
4793	Mégaburo inc. (contrat service photocopieur)	353.31 \$
4794	Régie des Hameaux (frais recul, compost 04 à 06, ord. 08)	4 230.33 \$
4795	Sogetel (téléphones & Internet / août)	258.74 \$
TOTAL		163 618.02 \$

24) Varia

Aménagement et fleurs

2013-08-152

Il est proposé par :Gabrielle Carisse, appuyée par : Michel Dumont il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que l'aménagement et fleur sur le terrain de la municipalité est accepté et que Mme Gabrielle Carisse est la personne responsable du projet

25) Période de questions

26) Ajournement de l'assemblée

Proposé par Michel Dumont.